

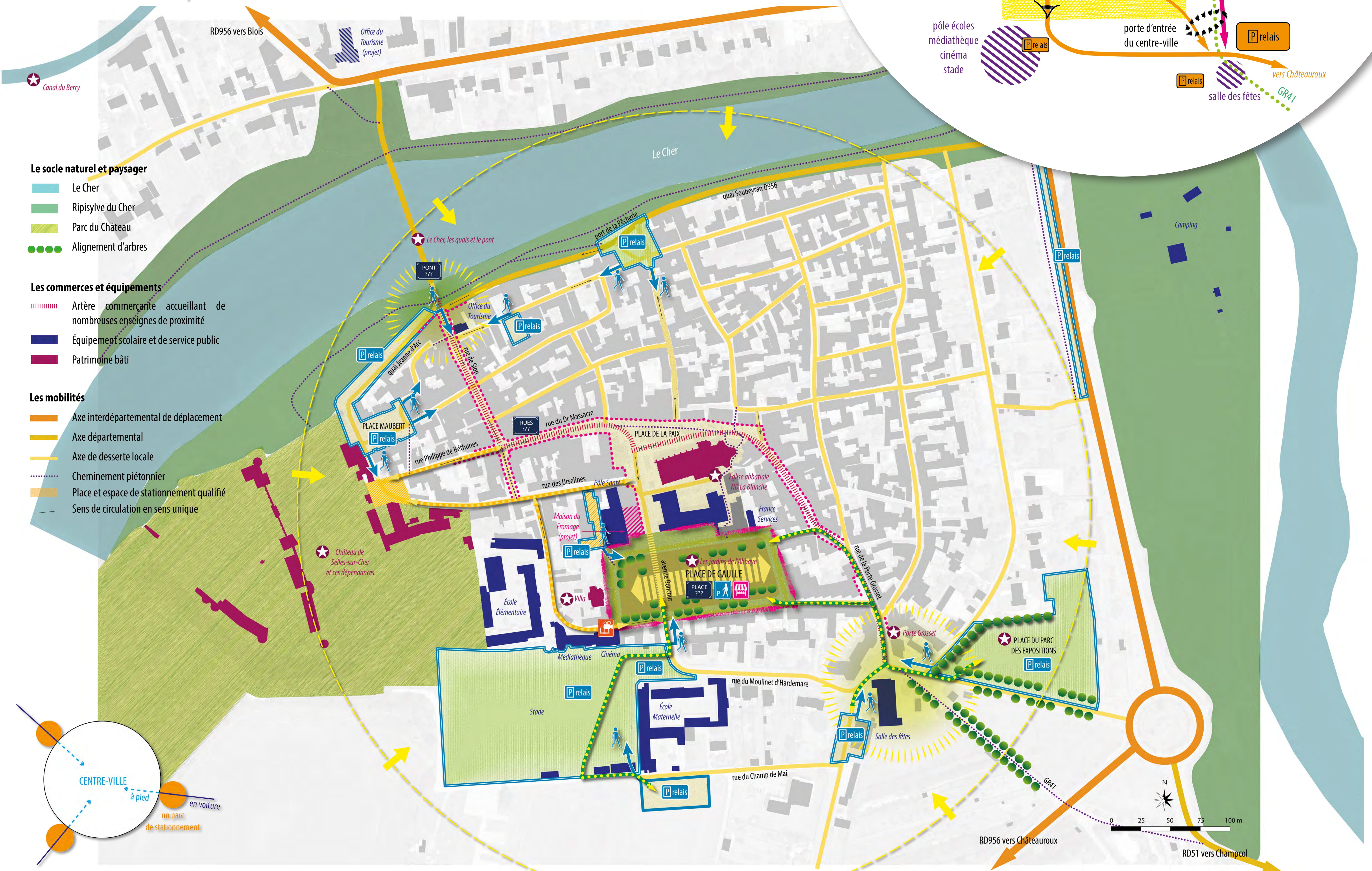
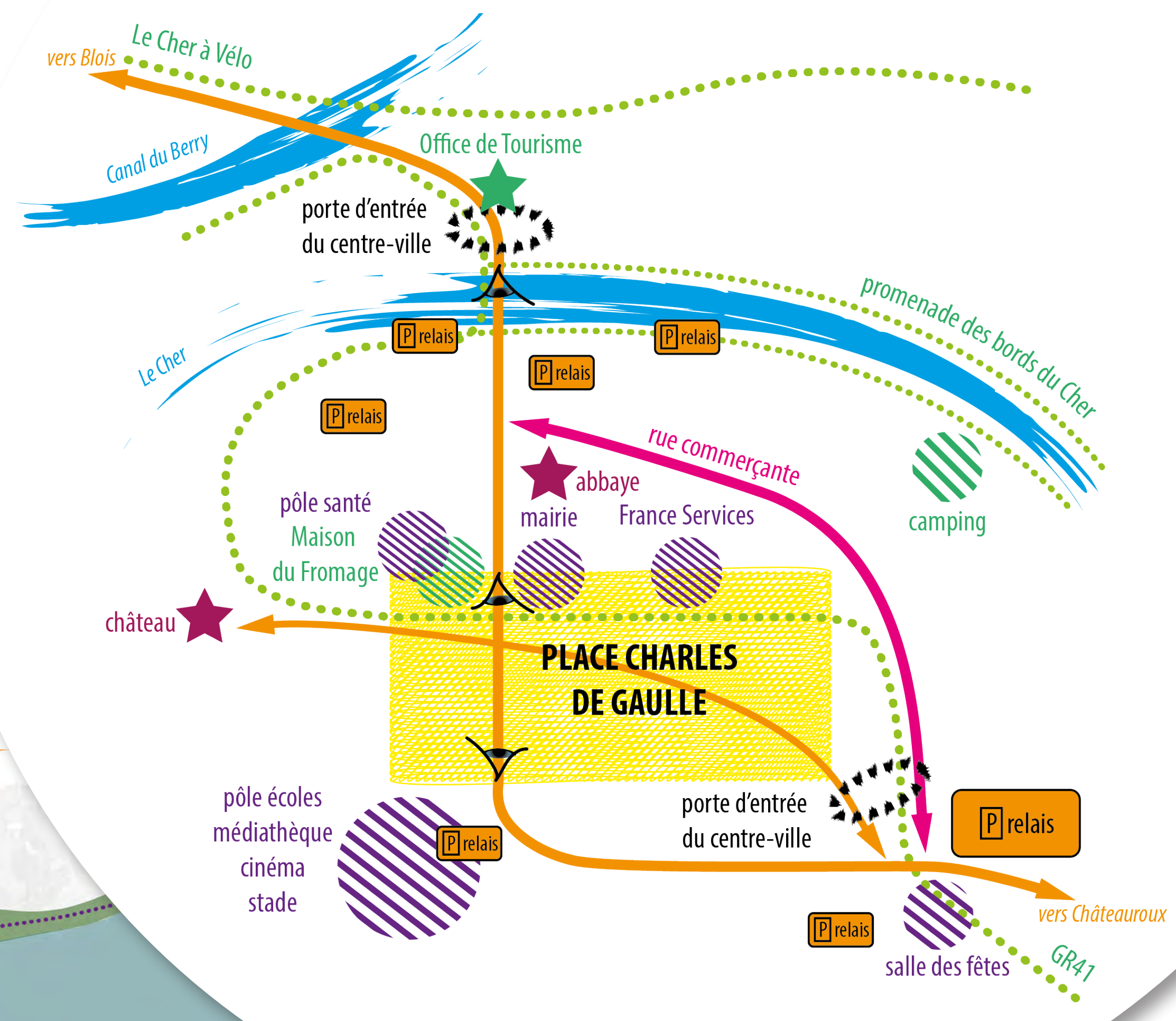
LE PLAN-GUIDE

LA PLACE CHARLES DE GAULLE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN VALEUR GLOBALE DU CENTRE-VILLE

AXE 1 PARCOURIR ET DÉCOUVRIR LE CENTRE-VILLE DE SELLES-SUR-CHER À PIED

Profiter de la position de carrefour de la place Charles de Gaulle pour capter les flux vers le centre-ville et les différents sites d'intérêt

- Préserver le bâti et l'attractivité commerciale du centre-ville : maintenir les linéaires commerciaux et préserver les devantures par l'instauration d'un Règlement Local de Publicité ou d'une charte des enseignes et devantures, harmoniser les couleurs et typologies des façades commerciales, inciter à la rénovation des façades et thermique des bâtiments, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Favoriser la découverte de l'histoire locale :
 - Créer des parcours touristiques pour révéler l'histoire des sites emblématiques comme la place Charles de Gaulle, ancien jardin de l'abbaye, le Château, le Cher, ou encore la Porte Grosset: des parcours à définir, signaler, des points d'arrêt et d'information à créer
 - Mener une réflexion sur la nomination des rues et des places pour retrouver l'identité historique des lieux
- Révéler la présence du Château en le reconnectant au centre-ville :
 - Mettre en valeur le carrefour à l'entrée du château : un espace qui donne à voir le château et la rue commerçante à mettre en valeur par un traitement de «placette» pour souligner les perspectives et marquer le caractère patrimonial de cette entrée
 - Créer une continuité piétonne et visuelle depuis la place jusqu'au château en poursuivant les aménagements rue du Dr Massacre vers la rue Philippe de Béthunes et la rue des Ursulines : rue partagée aux trottoirs pouvant être végétalisés car trop étroits, un vocabulaire et des matériaux qui se répètent jusqu'à l'entrée du Château
- Révéler la présence du pôle culturel depuis la place au travers d'un aménagement qui met en scène les abords du cinéma et de la médiathèque, se poursuivant rue Jules Ferry autour d'une voie partagée pour rejoindre l'école
- Mener une réflexion autour des circulations : un projet pour la place Charles de Gaulle qui interroge les circulations plus largement à l'échelle du centre-ville avec ses nombreux sens uniques, et nécessite d'associer riverains et commerçants



Le socle naturel et paysager

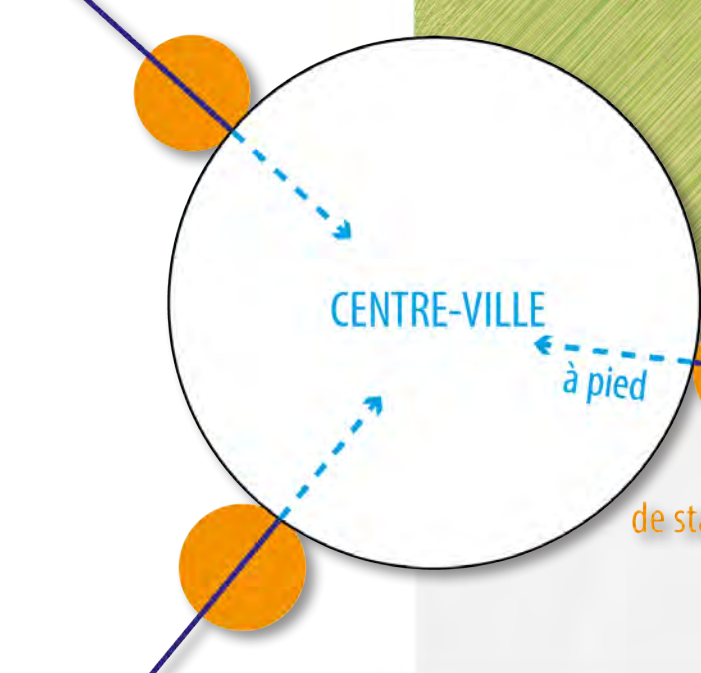
- Le Cher
- Ripisylve du Cher
- Parc du Château
- Alignement d'arbres

Les commerces et équipements

- Artère commerçante accueillant de nombreuses enseignes de proximité
- Équipement scolaire et de service public
- Patrimoine bâti

Les mobilités

- Axe interdépartemental de déplacement
- Axe départemental
- Axe de desserte locale
- Cheminement piétonnier
- Place et espace de stationnement qualifié
- Sens de circulation en sens unique



AXE 2 QUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLE

Encourager les usagers à stationner aux entrées du centre-ville et parcourir le centre à pied : une condition pour délester la place Charles de Gaulle d'une partie de son stationnement en faveur de nouveaux usages

- Qualifier les portes d'entrée principales du centre-ville :
 - Les abords de la salle des fêtes : un équipement fort à rénover, complété par une mise en valeur des abords (parking, carrefour) avec l'aménagement d'un parvis chaleureux qui se raccrocherait à la rue Porte Grosset par un carrefour aux aménagements plus doux, permettant de marquer l'entrée de ville et le passage d'un axe routier à un centre-ville plus apaisé, et d'établir un lien plus évident entre le parking du parc des expositions et la place Charles de Gaulle
 - L'entrée du Cher : qualifier l'entrée, guider les visiteurs en voiture vers les parkings relais, signaler et aménager un point d'information à proximité pour les usagers à pied ou à vélo depuis Cœur de France à vélo, travailler une signalétique plus à l'échelle du piéton pour emmener à la découverte des sites d'intérêt
- Délester la place Charles de Gaulle d'une partie de son stationnement par des parkings-relais à proximité :
 - Le Port de la Pêcherie : un giratoire avec des voies qui pourraient être réduites au profit de quelques places de stationnement et d'un espace piétonnier permettant par ailleurs la mise en valeur de cette entrée du centre-ville
 - Le parc des expositions : un espace qui peut concilier stationnement (souvent ponctuel) et aménagement qualitatif et végétalisé avec des revêtements perméables qui permettront par ailleurs une meilleure gestion du caractère inondable du site, des alignements d'arbres, et une vue d'ensemble qualitative depuis l'entrée de ville
 - Le stade, un espace qui n'est en partie plus utilisé, à réinventer : situé idéalement à proximité des écoles, de la médiathèque, du cinéma et du marché, la création d'un espace public et de stationnement en articulation des écoles et du parking rue du Champ de mai (peu utilisé), permettrait un accès plus sécurisant aux écoles pour les piétons, les voitures et les cars
- Orienter les visiteurs aux entrées du centre-ville par une signalétique claire vers les parkings-relais autour du centre-ville
- Encourager à stationner à distance du centre-ville pour cheminer à pied jusqu'aux espaces de vie par une signalétique et des aménagements en faveur du piéton : affichage des distances et des temps de parcours à pied depuis les parkings, fléchage des parcours, cheminements sécurisés et environnement agréable (trottoirs accessibles, vocabulaire piétonnier, végétalisation)



AXE 3 DONNER UN NOUVEAU VISAGE À LA PLACE CHARLES DE GAULLE

Un nouveau visage pour la place Charles de Gaulle, une place conviviale et dynamique

- Préserver une ouverture/un vide sur la place pour conserver les perspectives sur le bâti et le caractère monumental de la place en maintenant des arbres de grandes hauteurs en périphérie
- Réduire le nombre de stationnement pour laisser la place à de nouveaux usages et donner une priorité au piéton : une halte touristique, un espace de jeux pour les enfants, un lieu de rencontre pour discuter en sortant du cinéma ou prendre le goûter après l'école
- Effacer tout ou partiellement la voie de l'avenue Jean-Paul Boncour sur la place : la perceptive à double sens entre l'école et le front commerçant de la place de la Paix est préservée mais le caractère routier s'efface pour redonner un lien visuel et piétonnier entre la partie ouest et est de la place
- Créer un îlot de fraîcheur en plein centre ville : conserver et renforcer le mail existant, apporter une végétation basse pour atténuer le caractère minéral du lieu et offrir un cadre plus agréable pour le marché et de nouveaux usages, créer un jardin public en écho aux jardins de l'abbaye d'autrefois
- Offrir des accès et équipements adaptés aux jours de marché : un espace polyvalent qui peut être investi par les camions et les stands lors des jours de marché, avec un revêtement stable, un accès à l'eau et des branchements électriques, et des accès avec une giration confortable pour les camions
- Maintenir et renforcer l'attractivité de la place : mettre en valeur et rénover le bâti dégradé et les portails autour de la place, mettre en place une vieille foncière pour des opportunités d'ouvertures de nouveaux commerces et installation d'équipements, conserver des lieux publics forts (projet de déplacement France Service : peut-on conserver cet équipement en centre-ville? Que devient le bâtiment dans le cas d'un déménagement ?)
- Sécuriser les cheminements doux depuis les parkings-relais vers la place par un traitement plus apaisé de l'espace public :
 - Un espace de rencontre rue Jules Ferry et Porte Grosset : les trottoirs étroits peuvent être végétalisés, et la voie, déjà partagée dans la pratique, devient un espace partagée entre voiture, piéton et vélo (zone de rencontre limitée à 20)
 - Un cheminement accessible est créé en prolongement de la place sur la rue du Moulinet pour rejoindre un nouvel espace public, à l'emplacement du stade. Ce nouvel espace public permettrait une liaison plus évidente jusqu'au parking rue du Champ de Mai, aujourd'hui peu utilisé. Il pourrait accueillir un nouveau parking ainsi que des usages complémentaires à la place Charles de Gaulle : paysage moins urbain, aire de jeu, prolongement du marché, etc.

